

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 9 avril 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 1, 2, 3 et 4 avril 2019**

**2019 DFA23** Budget Ville de Paris - Régisseuses et régisseurs, ou mandataire suppléant - Demandes en décharge de responsabilité.

**M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 modifié, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les trois arrêtés de mise en recouvrement des 31/05/2016 et 08/06/2018 pris à l'encontre de M. X, régisseur de la régie « Établissements sportifs et Balnéaires municipaux » et les demandes en décharge de responsabilité présentées les 10 et 29 octobre 2018 par l'intéressé, pour un déficit total de caisse de 165€,

Vu les trois arrêtés de mise en recouvrement du 08/06/2018 pris à l'encontre de Mme X, régisseur de la régie « Établissements sportifs et Balnéaires municipaux » et les demandes en décharge de responsabilité présentées les 12 juillet 2018 par l'intéressée, pour un déficit total de caisse de 416,60€,

Vu l'arrêté de mise en recouvrement du 28/03/2017 pris à l'encontre de Mme X, mandataire suppléante du régisseur de la régie de recettes et d'avances des Cours Municipaux pour Adultes et actions éducatives et la demande en décharge de responsabilité présentée le 11 avril 2017 par l'intéressée, pour un déficit de 1 000 euros,

Vu l'arrêté de mise recouvrement du 27/11/2018 pris à l'encontre de Mme X, régisseur de la régie d'avances de la CASPE 1234 et la demande en décharge de responsabilité présentée le 03/12/2018 par l'intéressée, pour un déficit de 1112,37€,

Ces demandes étant assorties d'une requête en remise gracieuse pour le cas où la décharge de responsabilité ne serait pas accordée en totalité pour les montants de 581,60€, de 1 000 euros et de 1 112,37 euros;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 19 mars 2019, par lequel la Maire de Paris lui soumet pour avis la demande en décharge de responsabilité et, le cas échéant, en remise gracieuse, formulée par les régisseurs et la mandataire suppléante ci-dessus mentionnés ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GREGOIRE au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Compte tenu des circonstances à l'origine des déficits de caisse susvisés, avis défavorable est donné sur les demandes en décharge de responsabilité présentées par :

M. X, régisseur de la régie « Établissements sportifs et Balnéaires municipaux » de Paris, pour les déficits d'un total de 165€ qui ont fait l'objet à son encontre d'ordres de versement les 31/05/2016 et 08/06/2018 ;

Mme X, régisseur de la régie « Établissements sportifs et Balnéaires municipaux » de Paris, pour les déficits d'un total de 416,60€, qui ont fait l'objet à son encontre d'ordres de versement le 08/06/2018 ;

Mme X, mandataire suppléante du régisseur de la régie de recettes et d'avances des Cours Municipaux pour Adultes et actions éducatives, pour le déficit de 1 000 € qui a fait l'objet à son encontre d'un ordre de versement le 28 mars 2017 ;

Mme X, régisseur de la CASPE 1234, pour un déficit de 1 112,37€, qui a fait l'objet à son encontre d'un ordre de versement le 27/11/2018.

Article 2 : Dans l'hypothèse où le Ministre en charge du budget, à qui il appartient de statuer sur les requêtes des régisseurs, ou mandataire suppléante, déciderait de ne pas réserver une suite pleinement favorable aux demandes en décharge de responsabilité, avis favorable est donné pour une remise gracieuse sur les sommes qui seraient laissées à la charge des deux régisseurs et de la mandataire suppléante susnommés.

Article 3 : Les sommes allouées afin d'apurer ces déficits dans le cadre soit d'une décharge de responsabilité soit d'une remise gracieuse seront imputées sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2019 et suivants, sous réserve de la décision du Ministre en charge du budget au terme de la procédure d'instruction.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**